



MEXIQUE

De nouveaux disparus

M. le Président Felipe de Jesús Calderón Hinojosa
Residencia Oficial de los Pinos,
Casa Miguel Alemán,
Col. San Miguel Chapultepec,
C.P. 11850, México D.F.
MEXIQUE

Monsieur le Président,

À la suite d'informations communiquées par l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France), je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation concernant l'ampleur du phénomène de disparitions forcées au Mexique et l'impunité qui entoure ces crimes.

La violence des membres du crime organisé ne saurait justifier l'usage de méthodes abusives par les représentants de l'État et les forces de l'ordre pour y remédier. Depuis décembre 2006, le déploiement de près de 60 000 militaires sur tout le territoire et les pouvoirs accrus de la police fédérale ont entraîné une escalade de la violence et de nombreuses personnes, impliquées ou non dans des activités criminelles, sont victimes de très graves violations de leurs droits.

Les organisations de la société civile font notamment état de plus de 3 000 victimes de disparitions forcées. À ce jour pourtant, la plupart des plaintes ne sont pas enregistrées - ou sous des délits moins graves qui ne correspondent pas à la réalité-, peu d'enquêtes sont diligentées et les auteurs de ces exactions sont exempts de toute sanction.

Le Mexique est partie aux traités internationaux visant à mettre un terme aux disparitions forcées qui constituent un crime contre l'humanité. En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- prendre publiquement la mesure du problème en annonçant l'intransigeance de l'État mexicain face aux forces de l'ordre impliquées dans ce type d'exactions ;
- veiller à l'enregistrement des plaintes en bonne et due forme et au lancement immédiat d'enquêtes indépendantes et impartiales pour retrouver les disparus et sanctionner les auteurs de disparitions forcées ;
- ordonner le retrait des forces militaires des opérations de sécurité intérieure selon les recommandations faites par le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires en mars 2011 ;
- réformer le système de justice militaire afin que les violations des droits de l'homme, quelles qu'elles soient, ne relèvent jamais de sa compétence.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

<i>Nom, Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Signature</i>

Valable jusqu'au 5 mars 2012

L'ACAT-France est affiliée à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, ayant statut consultatif auprès des Nations unies, du Conseil de l'Europe, et statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris · www.acatfrance.fr